

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FSE Réunion Etat 2014-2020
Version	2016.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	23 juin 2017

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	11
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10i.....	11
2.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	12
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10i.....	13
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1	15
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10iii.....	16
2.2. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	17
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10iii	18
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1	20
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8i.....	21
2.3. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	22
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8i.....	23
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	24
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8ii.....	25
2.4. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	26
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii	27
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	29
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii.....	30
2.5. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	31
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii	32
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	34
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8v.....	35
2.6. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	36
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8v.....	37
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2	38
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 9i.....	39
2.7. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ	40
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 9i.....	41
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	42
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4.....	43
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	44

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 / OS4.1	45
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	46
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	47
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	47
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	48
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	49
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	50
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	51
6. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	52
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	56
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	57
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	58
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	60
10.1. Grands projets	60
10.2. Plans d'action communs	63
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	66
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	66
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	77
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	78
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	79
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	79
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	82
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	82
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	83
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	87
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	88
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	88
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	88
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	89

14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	89
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	90
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	91
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	92
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	93
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	94
	Documents	96
	Résultats de la dernière validation	97

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le montant FSE des opérations sélectionnées s'élève à 107 M€ soit 21% de la maquette. Le retard de programmation observé pour l'exercice 2015 (8 M€ programmés) se résorbe. La programmation, en vue d'atteindre les objectifs, n'est pas considérée suffisante à ce stade. Des phénomènes expliquent ce retard qu'il conviendra de relativiser à la lumière des informations produites et de la dynamique de programmation. Il est aussi à considérer que le niveau de programmation actuel cumule celui de 2015 et 2016 uniquement, l'année 2014 ayant été programmée sur le PO 2007-2013.

Analyse par axe :

L'axe 1 présente la programmation la plus performante atteignant 31% de la maquette prévue. A l'intérieur de l'axe la situation apparaît plus contrastée. L'OS 1-1 atteint 19% tandis que l'OS 1-2 est programmé à 31%. Une première démarche prospective sur l'OS 1-1 montre que les opérations déjà repérées sur l'appel à projets unique relatif à la prévention du décrochage scolaire vont permettre l'atteinte de l'objectif financier. L'OS 1-2 se trouve lui dans une forte dynamique qui tire la programmation globale et les objectifs devraient être atteints. Il est soutenu par 9 appels à projets concernant les services à l'orientation des publics, les formations professionnelles et les formations spécifiques du plan anglais.

L'axe 2 avec 50 M€ programmés, soit 21% de la maquette se situe dans la moyenne du PO et ne permet pas pour l'instant de garantir l'atteinte des objectifs sans présenter toutefois un caractère inquiétant. Là aussi, la situation est contrastée entre les 4 OS qui composent cet axe.

L'OS 2-1 n'atteint que 6% de l'objectif financier. Ce retard est pour l'essentiel dû à la quasi-absence de programmation des opérations en mobilité qui représentent pourtant 88% du montant prévu à l'OS. Un seul appel à projets sur 5 possibles a fait l'objet d'une programmation en mobilité. Il s'agit des parcours de mobilité des demandeurs d'emploi. Absence de programmation ne signifie pas pour autant absence de projets. Ces projets, qui pour certains ont émergé au programme IEJ jusqu'en 2015 vont faire l'objet d'un rattrapage en 2017. Sont déjà identifiés les projets d'aide à l'installation facilitant la mobilité pour des formations de niveau supérieur. De même, le dispositif de mobilité formation est déjà repéré. Hors mobilité, une opération a été programmée sur l'appel à projet « *favoriser les actions axées vers l'employabilité* ».

L'OS 2-2 présente une situation satisfaisante avec 36% des crédits prévus programmés. L'appel à projet relatif à l'apprentissage s'est fortement développé conformément aux politiques mises en œuvre et le démarrage de la programmation 2016 du dispositif du RSMA est annoncé. L'appel à projet « *dispositif de la 2ème chance* » connaît lui aussi une bonne programmation à 36%.

L'OS 2-3 programmé à 36% s'inscrit dans une trajectoire de développement dynamique s'appuyant sur des structures permanentes portant les projets. Il est soutenu par l'appel à projet unique de cet OS soutenant la création, la reprise et le développement d'activités, le développement de l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire.

L'OS 2-4 connaît un développement plus mesuré à 20% de programmation. Les perspectives actuelles ne permettent pas encore de s'assurer de l'atteinte des objectifs, l'appel à projet concernant la GPEC étant le plus en retard à 14% de programmation.

L'axe 3 est programmé à 7% des crédits prévus. Plusieurs facteurs expliquent ce faible niveau avec là aussi des situations contrastées. Les appels à projet relatifs à l'égalité et aux chantiers d'insertion dans l'environnement ont satisfait aux objectifs fixés. Celui relatif aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi présente des perspectives satisfaisantes de réalisation même si la programmation (20%) n'exprime pas encore l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une demande formelle. L'attention se porte davantage sur des appels à projet nouveaux concernant l'accompagnement des parcours des emplois aidés où les premiers projets viennent d'être déposés. Les projets d'un type nouveau ont nécessité la structuration des services en charge de ces opérations pour qu'ils s'adaptent au mieux aux besoins de gestion. Dans certains cas des négociations sont en cours pour la recherche de contreparties ce qui engendre des incertitudes. Si globalement quelques signes permettent d'espérer une nouvelle dynamique de programmation sur cet axe, on ne peut encore affirmer que les objectifs seront atteints.

Déploiement du programme et animation :

Les indicateurs financiers de l'avancement du programme, bien qu'en progression traduisent encore l'impact des retards pris. La construction du Descriptif du système de gestion et de contrôle et du guide de procédures, achevés en 2016, ont nécessité la mobilisation des services qui ont aussi attendu d'y trouver le mode opératoire le plus sécurisant de gestion des projets. La problématique relative au système d'information « MDFSE » reste présente mais des solutions se mettent en œuvre progressivement. Les adaptations nécessaires pour être compatibles avec le système de gestion local ne sont pas toutes achevées. L'ensemble des opérations existantes de 2016 ne sont pas toutes programmées. Les indicateurs financiers ne rendent pas compte de la pleine mesure de l'avancement réel du programme. Il est à signaler que les dossiers de l'OI « Conseil Régional » ont rattrapé le retard indiqué l'année dernière qui s'expliquait notamment par une gestion complexe des opérations en subvention globale à travers le système d'information. Ainsi, la programmation de ces opérations s'est élevée à 82 M€ correspondant à 43 opérations en 2016. Logiquement, les retards de programmation des dossiers ont entraîné des retards de certification. Les premiers travaux menés par l'autorité de certification fixent un premier montant de 1.3 M€ à certifier en mars 2017. Cet objectif a bien été atteint avec un léger décalage temporel à avril en raison de perturbations techniques des systèmes

d'information. Les prévisions de certification des services instructeurs sont rassurantes pour le dégageant d'office qui devrait intervenir à l'appel de fonds d'octobre 2017.

Gestion des données liées aux indicateurs :

2016 est la première année de comptabilisation des indicateurs. Les difficultés rencontrées étaient aussi liées au système d'information à adapter aux indicateurs spécifiques du programme et à des possibilités de requête contraintes. Les données figurant dans ce RAMO sont celles obtenues à la date du 10 mars 2017 et traduisent les données des dossiers programmés jusqu'au 31/12/16. Il importe de préciser que dans un certain nombre de cas, des défauts de saisie ou de qualité des données n'ont pas permis une remontée intégrale des données des opérations. Des travaux sur ces aspects de gestion sont en cours pour parvenir progressivement à une situation acceptable, à travers, notamment des accompagnements individualisés des services instructeurs.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.	<p>OS1.1 - 4 opérations programmées mobilisent 0.78 M€, soit 19% de l'objectif financier. Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, sont des dispositifs offrant aux cotés de l'Ecole l'appui et les ressources en faveur d'élèves repérés en risque décrochage scolaire. Le rythme de programmation devrait s'accélérer avec de nouvelles opérations identifiées.</p> <p>OS1.2 - 41 opérations programmées mobilisent 49.8 M€, soit 31% de l'objectif financier. 2 opérations relèvent de la problématique de l'orientation, de l'information et du conseil autour des projets professionnels (0.83 M€). Ce dispositif démarre sur cette nouvelle programmation. 28 opérations de formation concernent les secteurs professionnels (BTP, agriculture, pêche, santé, agriculture ...) en faveur de 6610 participants et mobilisent 28.46 M€. 4 opérations ayant vocation à développer l'ingénierie et les missions d'analyse des besoins de formation mobilisent 2.9M€. 2 opérations ont été menées sur les sujets transversaux tels que l'appui méthodologique aux accords sectoriels, aux contrats d'objectifs et aux accords cadre emploi-formation. Le dispositif de la 2ème chance en faveur de jeunes a été conduit à travers 4 opérations (2384 participants prévus pour 2.9M€ de FSE). 3 opérations sont conçues dans le but d'intensifier la pratique de l'anglais dans la population (10275 participants prévus pour 1.1M€ de FSE).</p> <p>La dynamique de programmation de l'OS est satisfaisante même s'il existe des disparités entre mesures. Certaines sont très actives et reposent sur des dispositifs permanents (formations sanitaires et sociales). D'autres apparaissent atones mais la programmation d'opérations est imminente (formations supérieures).</p>
2	SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE	<p>OS2.1 - 4 opérations mobilisent 7.4 M€, soit 6% de l'objectif financier. Une opération est une intervention en mobilité professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi (1800 participants prévus pour 4.7 M€ de FSE). Les 3 autres opérations s'appuient sur des modalités pédagogiques particulières visant l'accès à l'emploi (2470 participants mobilisant 2.7 M€ de FSE). La programmation de l'OS n'est pas optimale en raison de la faible contribution des opérations en mobilité qui bien qu'existantes n'ont pas été programmées dans l'attente des adaptations du système d'information.</p> <p>OS2.2 - 19 opérations sélectionnées mobilisent 37.4 M€ soit 36% de l'objectif financier. 3</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>opérations relèvent du dispositif de la 2ème chance visant de jeunes adultes hors système scolaire et sans qualification (1293 participants prévus pour 3.3 M€ de FSE). Les 16 autres opérations sont celles des formations en apprentissage en vue d'une qualification professionnelle (11964 participants mobilisant 34.1 M€ de FSE). Le niveau de programmation de l'OS est satisfaisant. Il est porté comme prévu par les opérations de la subvention globale.</p> <p>OS2.3 16 opérations sélectionnées mobilisant 2.8 M€, soit 36% de l'objectif financier. Elles visent à favoriser les projets de création et de consolidation des entreprises particulièrement en faveur des publics en difficulté (3171 participants prévus). Le niveau de programmation est dynamique.</p> <p>OS2.4 - 5 opérations sélectionnées mobilisent un montant de 2.1 M€, soit 20% de l'objectif financier en faveur de 2506 participants. 3 opérations s'adressent directement à des salariés dans un objectif d'acquisition de compétences et finalité d'employabilité. 2 autres opérations sont transversales sur des thématiques variées.</p>
3	FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	<p>OS3.1 - 22 opérations programmées mobilisent 7.5 M€ de FSE soit 7 % de l'objectif financier. 4 plans locaux pour l'insertion sont mis en œuvre (1704 participants prévisionnels mobilisant 2.4 M€ FSE). Un chantier d'insertion pour la valorisation des forêts mobilise 2 M€ en faveur de 410 participants. 2 opérations de redynamisation des parcours des personnes incarcérées et des jeunes en difficulté par la formation (0.41.M€ FSE, 224 participants) ont été menées. 2 opérations ont pour finalité de professionnaliser les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et d'appuyer le pilotage du plan local dédié (0.47 M€ FSE). 13 opérations visent la resocialisation des personnes en grande difficulté (jeunes en errance, personnes sortant de prison, victimes de violences conjugales, migrantes, mères isolées, ...). Sont également soutenues des opérations de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes auprès d'acteurs publics et privés.</p> <p>La dynamique de programmation s'accélère en 2016 (3 mesures supplémentaires programmées) mais reste globalement faible. Le taux de programmation est inégal selon les mesures. Les retards tiennent aux délais de concertation entre les services concernés par la mise en œuvre de certaines actions et à la mobilisation de contreparties. De plus certaines mesures soutiennent des actions expérimentales présentées pour la première fois au cofinancement européen, impliquant un délai de structuration des services pour répondre aux exigences réglementaires et de gestion.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Pour autant, après analyse prospective, la programmation de l'axe montre une amélioration possible à travers les demandes déposées qui augurent d'une dynamique accentuée.
4	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.	<p>OS4.1 - Même si aucune opération n'a été programmée pour le moment, l'autorité de gestion du PO s'est dotée de moyens de gestion renforcés en continuant à s'inscrire dans une démarche partenariale. L'expertise technique s'est améliorée par l'effectivité de la réalisation du plan de formation et les capacités de gestion consolidées par des recrutements.</p> <p>Les recrutements concernent tous les aspects de gestion (animation et pilotage, audit et contrôle, gestion des indicateurs, instruction, communication, suivi des paiements ...). L'accent a été mis, pour la fonction d'audit, sur l'élaboration de la cartographie des risques, du guide de procédures et la stratégie et le suivi du contrôle interne. Une ressource est mobilisée sur la l'organisation du système de collecte des données et de suivi des indicateurs. Un personnel est plus particulièrement en charge de la communication. Le recours au système dématérialisé de gestion « Ma démarche FSE » a aussi mobilisé une ressource pour sa gestion. La mission instruction a aussi été renforcée par plusieurs recrutements.</p> <p>Un premier bilan non exhaustif des actions menées au sein de l'autorité de gestion comptabilise le recrutement de 10 agents, 3 formations locales ayant bénéficié à 46 agents (dont ceux des organismes intermédiaires), la participation de 7 agents à des formations nationales sur les thèmes du CSF, du suivi des indicateurs et de la performance, et enfin celui des aides d'Etat.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						759,00	378,00	381,00				378,00	381,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						154,00	79,00	75,00				79,00	75,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

2.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T1011	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	6 118,00	3 426,00	3 692,00	0,12	0,11	0,10	759,00	378,00	381,00	759,00	378,00	381,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	
T1011	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				1 241,00	627,00	614,00				1 241,00	627,00	614,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	7 647,00	4 282,00	3 365,00	1 241,00	627,00	614,00	0,16	0,15	0,18	1 241,00	627,00	614,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				1 241,00	627,00	614,00				1 241,00	627,00	614,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				175,00	94,00	81,00				175,00	94,00	81,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				167,00	92,00	75,00				167,00	92,00	75,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				155,00	82,00	73,00				155,00	82,00	73,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				24,00	10,00	14,00				24,00	10,00	14,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				3,00	3,00	0,00				3,00	3,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				1,00						1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 241,00						1 241,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		

CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		0,00	
	Total général des participants		0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 1 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					693,00	455,00	238,00				455,00	238,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					2 752,00	1 078,00	1 674,00				1 078,00	1 674,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					1 959,00	1 016,00	943,00				1 016,00	943,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					281,00	137,00	144,00				137,00	144,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					528,00	253,00	275,00				253,00	275,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

2.2. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T1031	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	16 086,00	8 948,00	7 138,00	0,12	0,11	0,13	1 959,00	1 016,00	943,00	1 959,00	1 016,00	943,00	
T1032	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	7 470,00	4 155,00	3 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
T1031	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T1032	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 1 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				2 939,00	1 478,00	1 461,00				2 939,00	1 478,00	1 461,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				1 553,00	888,00	665,00				1 553,00	888,00	665,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				12 392,00	6 117,00	6 275,00				12 392,00	6 117,00	6 275,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				409,00	181,00	228,00				409,00	181,00	228,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				599,00	227,00	372,00				599,00	227,00	372,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				12 869,00	6 614,00	6 255,00				12 869,00	6 614,00	6 255,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				36,00	26,00	10,00				36,00	26,00	10,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				30,00	22,00	8,00				30,00	22,00	8,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				11 339,00	6 200,00	5 139,00				11 339,00	6 200,00	5 139,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				3 030,00	1 109,00	1 921,00				3 030,00	1 109,00	1 921,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				1 418,00	439,00	979,00				1 418,00	439,00	979,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				1 185,00	497,00	688,00				1 185,00	497,00	688,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				893,00	392,00	501,00				893,00	392,00	501,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				1 002,00	380,00	622,00				1 002,00	380,00	622,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				231,00	89,00	142,00				231,00	89,00	142,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				187,00	133,00	54,00				187,00	133,00	54,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				12,00	7,00	5,00				12,00	7,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				1,00						1,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				8,00						8,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				2,00						2,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				151,00						151,00		
	Total général des participants					15 934,00						15 934,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R1031	Nombre total de participants	Moins développées	Nombre	32 173,00			15 934,00	7 822,00	8 112,00	0,50			15 934,00	7 822,00	8 112,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R1031	Nombre total de participants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					9,00	5,00	4,00				5,00	4,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1 196,00	687,00	509,00				687,00	509,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					489,00	276,00	213,00				276,00	213,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

2.3. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
T811	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	29 948,00	14 022,00	15 926,00	0,05	0,06	0,04	1 535,00	849,00	686,00	1 535,00		849,00	686,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
T811	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				1 421,00	781,00	640,00				1 421,00	781,00	640,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				524,00	285,00	239,00				524,00	285,00	239,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				111,00	66,00	45,00				111,00	66,00	45,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				110,00	65,00	45,00				110,00	65,00	45,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				3,00	2,00	1,00				3,00	2,00	1,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				856,00	457,00	399,00				856,00	457,00	399,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				12,00	7,00	5,00				12,00	7,00	5,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				12,00	7,00	5,00				12,00	7,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				509,00	341,00	168,00				509,00	341,00	168,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				600,00	330,00	270,00				600,00	330,00	270,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				421,00	174,00	247,00				421,00	174,00	247,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				425,00	215,00	210,00				425,00	215,00	210,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				270,00	135,00	135,00				270,00	135,00	135,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				210,00	95,00	115,00				210,00	95,00	115,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				138,00	84,00	54,00				138,00	84,00	54,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				14,00	10,00	4,00				14,00	10,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				11,00	7,00	4,00				11,00	7,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 535,00						1 535,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R811	Nombre de participants	Moins développées	Nombre	59 896,00			1 535,00	849,00	686,00	0,03			1 535,00	849,00	686,00
R812	Nombre de départs en mobilité	Moins développées	Nombre	48 762,00			1 535,00	849,00	686,00	0,03			1 535,00	849,00	686,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R811	Nombre de participants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R812	Nombre de départs en mobilité	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					630,00	424,00	206,00				424,00	206,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					5 767,00	3 482,00	2 285,00				3 482,00	2 285,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					1 183,00	725,00	458,00				725,00	458,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					555,00	287,00	268,00				287,00	268,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					972,00	387,00	585,00				387,00	585,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

2.4. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
T821	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	12 351,00	7 599,00	4 752,00	0,61	0,59	0,64	7 545,00	4 502,00	3 043,00	7 545,00	4 502,00	3 043,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
T821	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				1 833,00	841,00	992,00				1 833,00	841,00	992,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				1 257,00	504,00	753,00				1 257,00	504,00	753,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				6 811,00	4 177,00	2 634,00				6 811,00	4 177,00	2 634,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				1 349,00	915,00	434,00				1 349,00	915,00	434,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				172,00	132,00	40,00				172,00	132,00	40,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	24 702,00	15 198,00	9 504,00	8 301,00	4 873,00	3 428,00	0,34	0,32	0,36	8 301,00	4 873,00	3 428,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				4 765,00	3 023,00	1 742,00				4 765,00	3 023,00	1 742,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				3 053,00	1 586,00	1 467,00				3 053,00	1 586,00	1 467,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				998,00	541,00	457,00				998,00	541,00	457,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				1 663,00	942,00	721,00				1 663,00	942,00	721,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				1 002,00	431,00	571,00				1 002,00	431,00	571,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				1 009,00	416,00	593,00				1 009,00	416,00	593,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				395,00	200,00	195,00				395,00	200,00	195,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				61,00	39,00	22,00				61,00	39,00	22,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				47,00	24,00	23,00				47,00	24,00	23,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				1,00						1,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					8 816,00						8 816,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014								
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						15,00	6,00	9,00				6,00	9,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						46,00	19,00	27,00				19,00	27,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						1,00	1,00	0,00				1,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						910,00	543,00	367,00				543,00	367,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						605,00	335,00	270,00				335,00	270,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

2.5. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T831	Nombre de créations d'entreprises	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	3 380,00			0,45			1 506,00	933,00	573,00	1 506,00	933,00	573,00	
T832	Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées	Moins développées	Proportion (Pourcentage)		Proportion	70,00%						%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
T831	Nombre de créations d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T832	Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				2 752,00	1 558,00	1 194,00				2 752,00	1 558,00	1 194,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				2 360,00	1 305,00	1 055,00				2 360,00	1 305,00	1 055,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				59,00	17,00	42,00				59,00	17,00	42,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				50,00	15,00	35,00				50,00	15,00	35,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				1 061,00	681,00	380,00				1 061,00	681,00	380,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				353,00	186,00	167,00				353,00	186,00	167,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				201,00	137,00	64,00				201,00	137,00	64,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				137,00	88,00	49,00				137,00	88,00	49,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				1 569,00	1 007,00	562,00				1 569,00	1 007,00	562,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				985,00	556,00	429,00				985,00	556,00	429,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				1 206,00	620,00	586,00				1 206,00	620,00	586,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				1 663,00	942,00	721,00				1 663,00	942,00	721,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				1 534,00	858,00	676,00				1 534,00	858,00	676,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				1 670,00	882,00	788,00				1 670,00	882,00	788,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				73,00	37,00	36,00				73,00	37,00	36,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				127,00	91,00	36,00				127,00	91,00	36,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				1,00						1,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				2,00						2,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				2 402,00						2 402,00		
	Total général des participants					3 872,00						3 872,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R831	Nombre de participants	Moins développées	Nombre	7 042,00			3 872,00	2 256,00	1 616,00	0,55			3 872,00	2 256,00	1 616,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R831	Nombre de participants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						85,00	47,00	38,00				47,00	38,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

2.6. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T851	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	11 782,00	5 891,00	5 891,00	0,01	0,01	0,01	85,00	47,00	38,00	85,00	47,00	38,00	
T852	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	8 416,00	4 208,00	4 208,00	0,02	0,02	0,02	171,00	85,00	86,00	171,00	85,00	86,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
T851	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences, ...) au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T852	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				1,00	1,00	0,00				1,00	1,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				1,00	1,00	0,00				1,00	1,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				175,00	87,00	88,00				175,00	87,00	88,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				5,00	3,00	2,00				5,00	3,00	2,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				11,00	5,00	6,00				11,00	5,00	6,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				49,00	30,00	19,00				49,00	30,00	19,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				54,00	28,00	26,00				54,00	28,00	26,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				72,00	29,00	43,00				72,00	29,00	43,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				19,00	4,00	15,00				19,00	4,00	15,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				7,00	4,00	3,00				7,00	4,00	3,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				2,00	1,00	1,00				2,00	1,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				1,00						1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
Total général des participants						177,00						177,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
Total général des participants			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R851	Nombre total de participants	Moins développées	Nombre	16 831,00			177,00	88,00	89,00	0,01			177,00	88,00	89,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R851	Nombre total de participants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 9i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					79,00	58,00	21,00				58,00	21,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					59,00	22,00	37,00				22,00	37,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					5,00	4,00	1,00				4,00	1,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					67,00	22,00	45,00				22,00	45,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					69,00	21,00	48,00				21,00	48,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

2.7. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
T911	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Nombre (Nombre)		Nombre	30 424,00	15 867,00	14 557,00	0,01	0,01	0,02	354,00	124,00	230,00	354,00	124,00	230,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
T911	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 9i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				208,00	50,00	158,00				208,00	50,00	158,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				135,00	32,00	103,00				135,00	32,00	103,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				190,00	103,00	87,00				190,00	103,00	87,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				178,00	98,00	80,00				178,00	98,00	80,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				146,00	68,00	78,00				146,00	68,00	78,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				245,00	118,00	127,00				245,00	118,00	127,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				15,00	7,00	8,00				15,00	7,00	8,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				10,00	4,00	6,00				10,00	4,00	6,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				330,00	180,00	150,00				330,00	180,00	150,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				148,00	36,00	112,00				148,00	36,00	112,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				43,00	1,00	42,00				43,00	1,00	42,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				220,00	61,00	159,00				220,00	61,00	159,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				130,00	22,00	108,00				130,00	22,00	108,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				165,00	18,00	147,00				165,00	18,00	147,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				40,00	7,00	33,00				40,00	7,00	33,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				13,00	12,00	1,00				13,00	12,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				38,00	14,00	24,00				38,00	14,00	24,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				3,00						3,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				8,00						8,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				4,00						4,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				3,00						3,00		
	Total général des participants					546,00						546,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R911	Nombre de participants	Moins développées	Nombre	60 849,00			546,00	222,00	324,00	0,01			546,00	222,00	324,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
R911	Nombre de participants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	4 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.
-----------------	--

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ATR1	II Nombre d'équivalents temps plein		Nombre	27,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ATR1	II Nombre d'équivalents temps plein		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.
Objectif spécifique	OS4.1 - Renforcer la capacité administrative des services en termes de gestion du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 / OS4.1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
ATT1	Nombre de consultations internet du site « L'Europe s'engage à La Réunion »		Nombre (Nombre)		Nombre	30 000,00			0,00%			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ATT2	Délais d'instruction		Nombre (Nombre de jours)		Nombre	100,00			0,00%			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
ATT1	Nombre de consultations internet du site « L'Europe s'engage à La Réunion »															
ATT2	Délais d'instruction															

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2016 Cumul - hommes	2016 Cumul - femmes	2016 Total annuel	2016 Total annuel - hommes	2016 Total annuel - femmes
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	0,00					
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	17 175,00	8 449,00	8 726,00	17 175,00	8 449,00	8 726,00
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	0,00					
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	14 400,00	8 343,00	6 057,00	14 400,00	8 343,00	6 057,00
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	0,00					
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	546,00	222,00	324,00	546,00	222,00	324,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	0,00	0,00	
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	0,00	0,00	
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	ID04	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	50716000			202 868 000,00		
1	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	10819			39 820,00		
2	F	ID06	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	74262000			297 046 000,00		
2	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	29472	15187	14285	108 471,00	55 897,00	52 575,00
3	F	ID15	Montant des dépenses éligibles	Euros	FSE	Moins développées	31495630			125 983 000,00		
3	O	IP01	Nombre total de participants	Nombre	FSE	Moins développées	16533	8623	7910	60 849,00	31 735,00	29 114,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FSE	Moins développées	Total	202 867 500,00	80,00%	63 254 819,06	31,18%	63 254 819,06	2 585 154,62	1,27%	45
2	FSE	Moins développées	Total	297 046 250,00	80,00%	62 979 407,69	21,20%	62 079 972,35	7 893 454,61	2,66%	44
3	FSE	Moins développées	Total	125 982 500,00	80,00%	9 377 415,03	7,44%	9 377 415,03	1 033 379,39	0,82%	22
4	FSE	Moins développées	Total	18 972 870,00	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FSE	Moins développées		644 869 120,00	80,15%	135 611 641,78	21,03%	134 712 206,44	11 511 988,62	1,79%	111
Total général				644 869 120,00	80,15%	135 611 641,78	21,03%	134 712 206,44	11 511 988,62	1,79%	111

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FSE	Moins développées	115	01	07	07	10	08	19	FR94	977 415,53	977 415,53	430 855,48	4
1	FSE	Moins développées	117	01	07	07	10	08	19	FR94	62 277 403,53	62 277 403,53	2 154 299,14	41
2	FSE	Moins développées	102	01	07	07	08	08	19	FR94	9 260 023,05	9 260 023,05	5 151 686,82	4
2	FSE	Moins développées	103	01	07	07	08	08	19	FR94	46 795 230,42	46 795 230,42		19
2	FSE	Moins développées	104	01	07	07	08	08	19	FR94	3 491 363,05	3 491 363,05	2 149 206,20	16
2	FSE	Moins développées	105	01	07	07	08	08	19	FR94	3 432 791,17	2 533 355,83	592 561,59	5
3	FSE	Moins développées	109	01	07	07	09	07	19	FR94	858 824,26	858 824,26	331 828,11	8
3	FSE	Moins développées	109	01	07	07	09	08	19	FR94	8 518 590,77	8 518 590,77	701 551,28	14
4	FSE	Moins développées												

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Le calendrier du plan d'évaluation prévoit le lancement des premiers travaux en 2017. Il tient compte de deux phénomènes invoqués ci-après :

- l'année 2016 ayant été marquée par le rattrapage de la programmation administrative des opérations, les premières évaluations en 2017 s'appuieront sur un socle de données plus nombreuses et plus représentatives de la réalité des opérations qui se sont réellement déroulées ;

- l'année 2016, après un Descriptif du système de gestion et de contrôle approuvé par l'autorité d'audit en juillet a vu la mise en place du système de collecte et de fiabilisation des données, dont la solidité conditionne la qualité des travaux d'évaluation.

A ce titre, l'année 2016 a permis de poser les bases du pilotage du programme par les résultats et de structurer l'organisation du système de collecte, suivi et traitement des données participants et des indicateurs. Cette structuration est l'étape préalable indispensable à la constitution d'une base de données pertinente et exploitable, contenant un minimum critique de données et répondant aux critères de qualité.

Le système de collecte, de suivi et traitement étant posé, la mise en œuvre des premiers travaux d'évaluation en 2017 se traduira par :

- le lancement d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO focalisée notamment sur l'atteinte des cibles du cadre de performance. Cette évaluation sera menée par axe et devra couvrir tous les objectifs spécifiques du PO. Le lancement de cette évaluation aura lieu au second semestre 2017. L'objectif est d'obtenir des résultats en temps utile (fin 2017-début 2018) afin de conduire les ajustements nécessaires à l'atteinte des cibles 2018 du cadre de performance.

- éventuellement le lancement d'une ou plusieurs évaluations thématiques. La première évaluation thématique pourrait porter sur l'OS 2.2 qui concerne l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail. En effet, cet OS comporte un nombre suffisant de données pour être exploitées utilement dans le cadre d'une évaluation thématique.

La mise en place du système de collecte, suivi et traitement des données participants et des indicateurs est développée dans la rubrique 12.1 du rapport, de même que les perspectives d'évaluation.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Un retard de programmation en voie de résorption.

Le rapport annuel de mise en œuvre 2015 signalait les faibles niveaux atteints par les indicateurs au 31/12/15. Ces retards étaient liés pour partie à une année 2014 presque entièrement gérée sur le PO 2007-2013 concomitamment à la mobilisation nécessaire à la mise en œuvre du programme IEJ mais aussi à la mise en œuvre progressive du système dématérialisé « Ma démarche FSE » qui ne permettait pas alors de comptabiliser l'ensemble des réalisations effectives nécessitant des adaptations préalables, à la fois de l'outil en ligne mais aussi des procédures présentant des garanties de sécurité.

Le retard de programmation s'est depuis fortement résorbé, comme annoncé dans le rapport annuel 2015, la programmation atteignant 21% des crédits prévus en 2016 contre 1.5% en 2015.

Un système d'information en cours d'adaptation.

Pour autant certaines contingences liées au système dématérialisé demeurent. Si des ajustements ont été effectués, l'autorité de gestion a confirmé des demandes d'adaptation à la DGEFP propriétaire des sources logicielles. L'autorité de gestion a depuis pris contact avec l'attributaire du marché de tierce maintenance applicative, la société KLEE. Le transfert des sources a été assuré en octobre 2016. L'appui de la DGEFP a été sollicité pour la préparation du marché de prestation.

Priorité a été donnée à une liste réduite de 8 adaptations essentielles et urgentes. Cette liste d'adaptation a été soumise pour examen du Bureau audit-contrôle afin de vérifier que ces modifications n'altèrent pas la piste d'audit. Parmi ces adaptations on peut citer celles relatives aux indicateurs pour partie différents de ceux retenus au PO national, à la présentation du plan de financement, à la possibilité de gérer des opérations en dépenses réelles, de développer d'autres méthodes de coûts simplifiés ou à gérer les procédures en marchés publics de manière plus adaptée.

Afin de ne plus retarder davantage la programmation, il convient de préciser que la mise en place de modes opératoires consignés dans le guide de procédures permet maintenant un fonctionnement normal du système de gestion, même s'il n'est pas encore optimisé.

La mise en œuvre de procédures adaptées et sécurisées.

L'approbation du Descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) en juillet 2016 a permis de

parachever les procédures en fin 2016 en prenant en compte les observations de l'Autorité d'audit. Les incertitudes dans les procédures de gestion avaient retardé jusqu'alors la programmation de plusieurs opérations dont la gestion n'était pas suffisamment sécurisée.

La gestion du programme 2014-2020 a nécessité l'appropriation des nouvelles règles tant communautaires que nationales, mais aussi consécutives à des décisions locales. Ces règles recherchaient à la fois une mesure plus pertinente de l'efficacité des programmes, la sécurité de gestion des fonds communautaires et une plus grande accessibilité de ces fonds obtenue notamment par des mesures de simplification en faveur des bénéficiaires.

Le nouveau paradigme du pilotage par les résultats.

L'exigence communautaire d'un pilotage par les résultats a nécessité une adaptation des systèmes de gestion en vigueur depuis plusieurs générations de programme. Le besoin de pilotage au-delà des objectifs financiers, relayé par l'autorité de gestion et plus largement par le partenariat local auprès des services et des bénéficiaires potentiels a fait l'objet de communications répétées. De même, des outils nouveaux ont été mobilisés ou créés pour répondre à ces attentes. Ainsi, la recherche de la robustesse des données relatives aux opérations menées, préalable à la constitution d'outils de pilotage par les résultats a mobilisé des ressources nouvelles et nécessité un temps de préparation. Ceci peut expliquer une mesure, certes en fort progrès, des réalisations du programme par rapport à la mesure des indicateurs du RAMO 2015, mais qui devra être améliorée sur le plan de l'évaluation des résultats acquis. Ces ressources sont avant tout humaines, mais aussi technologiques. L'apport en ressources humaines est celui de personnel nouveau dédié à cette mission mais aussi l'amélioration des compétences par les formations qui se sont déroulées. Les adaptations technologiques du système numérique de gestion des données sont en cours de réalisation mais n'entravent pas la transmission de l'essentiel des données.

Un recours accru aux OCS.

Les mesures de simplification sont constituées à la fois par les possibilités offertes par le nouvel outil en ligne accessible à l'ensemble des bénéficiaires potentiels mais aussi par un recours plus large aux options de coûts simplifiés. Il a été là aussi observé un temps de latence avant l'appropriation de l'outil, tant par les bénéficiaires que par les services. Un accompagnement soutenu permet maintenant aux utilisateurs d'être familiarisés avec l'outil et d'accélérer le traitement des dossiers. Le recours aux options de coûts simplifiés, s'il a causé quelques retards initiaux et nécessité des évolutions à d'autres méthodes a rencontré un vif succès (53 opérations concernés sur 111 programmées) contre quelques unités sur la programmation précédente.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Le RAMO 2015 ne mentionnait aucune avancée concernant l'atteinte des valeurs cibles. Deux raisons concomitantes expliquaient cette situation. Tout d'abord l'outil dématérialisé MDFSE n'était opérationnel que tardivement ne permettant pas la saisie des indicateurs. Enfin, les premières opérations n'ayant été programmées qu'en août 2015 aucune donnée n'était alors disponible. Pour 2016, en l'absence d'un outil de requêtage direct par l'AG, une extraction des données nécessitant un retraitement de celles-ci a été produite. Une première exploitation des informations renseignées est ainsi rendue possible.

Au niveau des cibles des **indicateurs de réalisation** recensés, la dynamique générale du programme est plutôt positive même s'il existe de fortes disparités.

L'axe 1 a démontré d'une dynamique soutenue puisque 43% de la cible 2023 a d'ores et déjà été atteinte.

L'axe 2 effectue également un démarrage plus mesuré à 13% de la cible 2023. Les nuances sont cependant plus importantes à un niveau plus fin d'analyse car seules 5 mesures sur 15 portent la dynamique.

L'axe 3 connaît une amorce de programme plus délicate avec 1% de la cible 2023. Un premier rattrapage devrait être amorcé en 2017.

De manière plus fine, on distingue quatre catégories de mesures :

-La première regroupe celles n'enregistrant aucune opération (16 mesures sont concernées sur 40). Cette situation devrait évoluer favorablement en 2017 avec le lancement d'opérations soit nouvelles, soit déjà existantes ce qui amorcerait la montée en charge des indicateurs corrélés.

-La deuxième catégorie rassemble les mesures qui ont réalisé un démarrage encourageant mais pour lesquelles une accélération de la programmation sera nécessaire. Leur niveau d'atteinte des cibles se situe aux alentours de 10% de la cible 2023 (6 mesures concernées). Leur capacité d'atteinte des cibles 2018 ne paraît pas remise en cause au regard des prévisions de programmation pour l'année à venir.

-La troisième catégorie (majoritaire sur l'axe 1) rassemble les mesures pour lesquelles l'évolution des valeurs cibles est optimale. Leur niveau d'atteinte se situe autour de 35% de la cible 2023 (3 mesures) et l'atteinte de la cible 2018 paraît garantie.

-Enfin la quatrième catégorie concerne les mesures qui dépassent les cibles 2018 et se rapprochent déjà des cibles 2023 (4 mesures). Ces dernières nécessitent d'être réinterrogées sur leurs niveaux de contributions (modalités et périmètres de comptabilisation des participants).

Au niveau des cibles des **indicateurs de résultats**, la situation est beaucoup plus ambivalente et équivoque. Ce constat résulte essentiellement du faible taux de programmation des mesures de l'axe 2 et surtout 3. En l'absence de participants recensés, les contributions aux indicateurs sont impactées. D'autres raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, la procédure de collecte des indicateurs à long terme n'avait pas encore été définie. Ces derniers demeurent donc neutres en 2016. Ensuite, près de 6% des participants ne sont pas encore sortis des opérations rendant leur contribution nulle.

A noter que 3 indicateurs de résultats connaissent un développement encourageant (T1011/T1031/T811) avec des niveaux d'atteinte des cibles 2023 variant de 5% à 12%. Deux autres indicateurs de résultats sont très dynamiques (T821/T831) avec des taux de 46% à 61% des cibles 2023. En résumé, 5 indicateurs sur 10 ont objectivement démarrés. Les autres attendent d'être alimentés significativement en données.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non applicable car absence de grands projets au sens communautaire.

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non applicable car absence de grands projets au sens communautaire.

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVE ET INNOVANTE.
-----------------	--

Axe 1 : l'axe le plus dynamique

L'axe 1 est structuré autour de deux objectifs spécifiques comportant respectivement 1 et 12 mesures. Au total, 45 opérations ont été programmées, soit 31.2% de la maquette financière et 43% de la cible 2023 de l'axe. Ces chiffres témoignent du dynamisme de l'axe, même s'il convient de le nuancer par une analyse plus fine au niveau de la mesure. Sur le plan qualitatif, ces opérations concourent pleinement aux objectifs du PO Réunion, en soutenant l'éducation, la formation initiale ou la formation professionnelle.

L'objectif spécifique 1.1 vise à prévenir les sorties prématurées du système scolaire par des interventions préventives pour le réinvestissement dans les apprentissages ou dans une voie préprofessionnelle ainsi que l'acquisition du socle commun des connaissances et des compétences dont les compétences civiques. L'accompagnement à la scolarité permet ainsi aux élèves de prendre confiance en eux sur la base d'un suivi individualisé axé sur des méthodes différentes de celles de l'école.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

Une seule mesure intitulée prévention et lutte contre le décrochage scolaire (1.01) participe à l'atteinte de l'objectif. Au 31 décembre 2016, 4 opérations ont été programmées. Elles concernent des actions d'accompagnement à la scolarité portées par des associations inscrites dans une charte nationale CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

1 241 participants ont bénéficié des interventions du FSE. La valeur intermédiaire (2018) du cadre de performance est atteinte à 60% et la valeur cible (2023) à 16%. Ces 4 opérations représentent 19% de la maquette financière. La mesure est plutôt dynamique puisque trois opérations ont été programmées au titre de l'année scolaire 2015-2016 et une au titre de l'année scolaire suivante. Le service instructeur, le Rectorat, prévoit de présenter deux nouvelles opérations en cours de réalisation sur l'année scolaire 2016-2017. De façon générale, trois opérations de dimensions similaires seront planifiées annuellement (reconduction). Considérant cette hypothèse, la mesure serait en capacité d'atteindre la valeur intermédiaire fixée à 2 078 en 2018. Une vigilance particulière devra être maintenue en ce qui concerne la cible 2023. Un léger accroissement du nombre moyen de participant par année sera nécessaire pour

garantir l'atteinte de la cible 2023.

L'objectif spécifique 1.2 vise à augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité. Il est composé de 12 mesures où 41 opérations ont été programmées. Seules 3 mesures n'ont pas été programmées. 2 mesures assurent des contributions minoritaires pour la réalisation du cadre de performance. 15 934 participants ont bénéficié des interventions du FSE. Ces premières données montrent que la cible 2018 est d'ores et déjà atteinte et que l'indicateur se situe à 50% de la valeur cible (2023). Concernant les indicateurs financiers, 31.5% des crédits prévus ont été programmés au 31 décembre 2016. La dynamique de l'OS est disparate en fonction des mesures mais globalement favorable.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

-La mesure 1.02 relative à une mission générale d'orientation des personnes a soutenu 2 opérations annuelles dans le cadre d'un dispositif permanent. La Cité des Métiers est un espace novateur d'informations et de conseils sur les métiers et la vie professionnelle, ouvert à tous, jeunes ou adultes, scolaires ou déjà engagés dans la vie professionnelle, à la recherche d'un emploi ou non. L'aide du FSE, en tant que soutien au projet d'une structure ne comptabilise pas de participants.

- La mesure 1.03 relative aux formations supérieures n'a enregistré aucune programmation. Cette absence de programmation n'est pas irrémédiable puisque certaines opérations repérées se sont déroulées sur l'année scolaire 2015-2016 ou se déroulent sur 2016-2017. Deux d'entre elles sont au stade de la recevabilité en attendant la phase d'instruction et leur examen en comité.

-La mesure 1.04 intitulée « *formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets* » a enregistré 3 opérations à l'issue de l'année civile 2016. Il s'agit de formations orientées vers les nouvelles technologies (NTIC). Des cursus complets (du Bac au Master) permettent de former et de qualifier les jeunes réunionnais dans ce secteur en devenir. En parallèle, des formations dans le domaine des transports et de la logistique ont été mises en œuvre afin de soutenir les piliers de l'économie réunionnaise. Avec un taux d'atteinte de 37% de la cible 2018 et 10% de la cible 2023, la dynamique de la mesure est plutôt réservée. Ce constat doit être tempéré puisque deux opérations sur trois ne sont pas achevées. Depuis 2017, 2 opérations ont reçu un avis favorable du Comité renforçant encore la mesure.

-La mesure 1.05 a comptabilisé 7 opérations ayant pour objectif de former des professionnels dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. La valeur intermédiaire sera atteinte et des tensions financières apparaissent déjà sur la mesure. Au niveau des résultats immédiats, 427 diplômes ont été délivrés et 243 participants ont trouvé un emploi à la sortie. Cette tendance témoigne des besoins mais également de la nécessité d'un rattrapage de développement rapide du territoire réunionnais.

-La mesure 1.06, qui a enregistré 12 opérations fin 2016, participe à la mise en place des formations

qualifiantes dans les secteurs agricole et maritime afin de renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Pour réaliser cet objectif, la mesure s'appuie sur les Maisons Familiales Rurales (MFR) et sur l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM) de La Réunion. Les premiers constats des indicateurs de résultats attestent du démarrage encourageant de la mesure. Avec 33% des crédits prévus mobilisés, le rythme de programmation de la mesure est optimum.

-La mesure 1.07 relative à l'ingénierie et à l'analyse des besoins en formation comptabilise 6 opérations. Une partie des missions financées est au service des entreprises ou des partenaires sociaux régionaux et vise notamment l'amélioration de la situation dans l'emploi ou l'accompagnement aux changements. Le second intervient également dans le champ de l'ingénierie mais orienté vers la formation professionnelle et l'accompagnement des politiques publiques. Considérant les caractéristiques de leurs interventions, la mesure ne comporte pas de cibles participant puisqu'il s'agit d'un soutien à une mission globale pour le territoire. Les crédits programmés sur la mesure représentent un niveau satisfaisant de 37% de la maquette financière.

-La mesure 1.08 soutenant les interventions en faveur de la professionnalisation des demandeurs d'emploi a enregistré 2 opérations qui consomment 4% des crédits prévus à la mesure. Son démarrage timide doit être pondéré au regard du contexte. Tout d'abord, 2 nouvelles opérations viennent d'être programmées en Comité. Ce contingent portera potentiellement la cible 2018 à 75% (en s'appuyant sur les prévisions). Enfin, un nouveau marché devrait prochainement être finalisé pour des formations dans les secteurs du commerce, du tourisme, de l'agroalimentaire ou de l'animation socioculturelle et sportive. Ces apports permettent d'envisager une amélioration sensible pour l'année à venir.

-La mesure 1.09 a pour objet la formation professionnelle des adultes. Elle vise à développer les compétences et aptitudes professionnelles requises, notamment pour les demandeurs d'emploi. Cette politique est menée en délivrant des diplômes reconnus par les entreprises et certifiés par le ministère chargé de l'emploi. De façon concomitante des aides individuelles sont délivrées aux participants. La valeur intermédiaire de 2018 sera vraisemblablement atteinte tandis qu'au niveau financier, 38% des crédits prévus ont été engagés. Les premières données de résultat indiquent que 939 participants ont obtenu un diplôme à l'issue des opérations. Ces données seront à analyser dès que la vision complète des opérations sera disponible.

-La mesure 1.10 a pour objectif de favoriser l'acquisition de compétences linguistiques afin de favoriser certains secteurs économiques comme le tourisme. A ce jour, aucune opération n'a été programmée. Le retard est lié à l'établissement d'un marché public conditionnant l'engagement des premières opérations.

-La mesure 1.11 intitulé « *Plan anglais* » vise à développer la pratique de la langue anglaise en s'articulant autour de 3 volets complémentaires: éducatif, développement économique et culturel. 3 opérations, représentant 8% des crédits prévus, ont été programmées sur l'ensemble de la mesure. Sur le premier volet 8 450 participants ont bénéficié du FSE, ce qui représente pratiquement l'intégralité de la cible 2023 (93%). Cette situation résulte probablement d'une erreur d'évaluation du périmètre potentiel d'élèves concernés mais également des modalités de comptage des participants (par semestre et non par année). La mesure contribue pleinement aux objectifs du programme.

-La mesure 1.12 portant sur l'apprentissage des jeunes de 16 à 25 ans dans le secteur agricole et agro-alimentaire se structure autour des CFAA de La Réunion. Conformément au Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles ces opérations favorisent l'intégration des jeunes sur le

marché du travail grâce à la stratégie de l'alternance. 4 opérations représentant 28% de la maquette financière et 38% de la valeur cible (2023) ont été programmées. Le bilan des premières sorties immédiates renseignés indique que 118 jeunes ont obtenus un diplôme. Cet élément sera à analyser lorsque des données plus complètes seront accessibles. Un rythme de programmation constant est attendu sur cette mesure.

-La mesure 1.13 concourt à la professionnalisation des métiers d'aide à domicile en permettant de former les demandeurs d'emploi sur ce secteur porteur d'emploi. La mesure n'a pas enregistré de programmation jusqu'au 31/12/16. Ce retard est lié à l'engagement de discussions techniques sur la mise en œuvre de cette mesure. La fiche action ayant été récemment finalisée, le traitement administratif des opérations devrait démarrer et un rattrapage s'amorcer en 2017.

Axe prioritaire	2 - SOUTENIR L'ACCES A L'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE LA MOBILITE
-----------------	--

Axe 2 : Un axe disposant d'un potentiel de programmation significatif

L'axe 2 est structuré autour de 4 objectifs spécifiques proposant la mise en œuvre de 15 mesures. Au total, 44 opérations ont été programmées pour un montant FSE de presque 50 M€, soit 21% des crédits prévus et 13% de la cible 2023 de l'axe est atteinte en réalisations recensées. Ces premières données vont être précisées et examinées dans le cadre d'une analyse plus fine par objectif spécifique et par mesure. Sur le plan qualitatif, ces opérations concourent pleinement aux objectifs du PO Réunion en général et de l'axe 2 en particulier, en soutenant notamment la formation des jeunes par la voie de l'apprentissage ou de dispositifs particuliers, mais aussi par une très forte intervention attendue en soutien à la mobilité.

L'objectif spécifique 2.1 se concentre sur la mise en parcours vers l'emploi des personnes par l'accroissement des compétences dans les domaines d'activité porteurs et les actions d'insertion dans une optique d'intégration directe dans un emploi ou d'un accès à une formation. Il vise aussi pour les mêmes objectifs une augmentation du nombre de départs en mobilité formative ou d'emploi. Le montant FSE programmé est de 7.4 M€, soit 6% des crédits prévus. 3% des réalisations ciblées en 2023 sont comptabilisées.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

Ainsi la mesure 2-02 intitulée « Favoriser les actions axées vers l'employabilité » a comptabilisé 3 opérations pour un montant de 2.7 M€ et une prévision de 2 470 participants. Aucune réalisation n'est pour le moment enregistrée même si les opérations se sont déroulées et continuent à se dérouler normalement. Le système de contrôle de la collecte des données assure la vigilance nécessaire pour la résolution de cette difficulté.

La mesure 2-08 favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi dans une optique prioritaire de recherche d'emploi a enregistré une première opération mobilisant 4.7 M€ en faveur de 1 800 participants. 62% de la cible 2018 est déjà atteinte selon la collecte des données.

La situation globale sur l'objectif est très mesurée avec 9% de réalisation des participants prévus. Cette situation, préoccupante au premier abord mérite cependant d'être nuancée par la considération d'éléments propres à la structure du programme, mais aussi de circonstances particulières développées ci-après.

L'OS 2.1 se caractérise par une forte prépondérance des interventions en mobilité, 88% des crédits de l'OS étant prévus au titre de ces opérations. Hors, une seule opération en mobilité a été programmée à la date de fin de l'exercice 2016. Cependant les informations dont nous disposons indiquent que des opérations importantes ont bien été mises en œuvre, mais des considérations techniques en ont empêché la programmation.

A titre d'exemple, une opération de la mesure 2-07 en mobilité formative est en cours de déroulement et sa programmation pour un montant de 9 M€ et plus de 2 000 participants est inscrite l'ordre du jour de Comité d'avril. Ce retard est la conséquence des délais nécessaires à l'adaptation des procédures et des systèmes concernant l'application d'une option de coûts simplifiés dont le mode opératoire a été défini fin décembre 2016 dans le cadre de la validation du guide de procédures. D'autres exemples de même ampleur pourraient être cités et mesurés.

Il a aussi mentionné que des opérations de 2014 et 2015 ont été financées par le programme IEJ. A partir de 2016, l'effort financier se portera sur le PO FSE territorialisé qui pourra alors être programmé à sa pleine mesure.

Si ces données sont de nature à rassurer, les premières analyses prospectives montrent qu'une vigilance particulière doit être portée afin de dynamiser davantage la programmation de projets en vue d'atteindre les objectifs fixés. Ces analyses montrent en effet que les opérations signalées ne sont pas encore suffisantes pour assurer l'atteinte des valeurs-cible, même si elles permettent de s'en approcher.

L'objectif spécifique 2.2 vise plus spécifiquement l'augmentation du nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi, à travers des dispositifs emblématiques tels que le RSMA ou l'apprentissage. Il se complète des dispositifs particuliers tels que celui de la 2ème chance ou cherche à agir sur le repérage des jeunes par les services de suivi et d'appui qui proposent à ces publics un accompagnement renforcé. Le montant FSE programmé est de 37.4 M€, soit 36% des crédits prévus. 36% des réalisations ciblées en 2023 sont comptabilisées.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

La mesure 2-09 relative au dispositif de la 2ème chance a répertorié 4 opérations pour un montant FSE de 3.8 M€, soit 36% des crédits prévus. La réalisation connue est de 1 435 participants ce qui garantit l'atteinte de la cible 2018. Ce dispositif s'intéresse aux jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification. Il utilise de nouvelles approches pédagogiques avec notamment l'intervention de réseaux d'entreprises.

La mesure 2-10 intitulée « *RSMA* » n'a pas encore enregistré d'opérations. Le dispositif associé vise la resocialisation des jeunes en inculquant les principes fondamentaux de la vie en société, la remise à niveau scolaire permettant un certain degré d'autonomie dans l'accomplissement de la plupart des actes administratifs propres au citoyen, la délivrance d'une formation professionnelle qualifiante de nature à trouver un emploi ou à reprendre un cursus débouchant sur l'obtention d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur. Là aussi, des actions ont été supportées par le programme IEJ jusqu'en 2015. Le PO FSE territorialisé a vocation à prendre le relais du financement de ces opérations. On peut signaler le repérage d'une demande pour un montant prévisionnel de programmation de 7.6 M€ de nature à remonter significativement les indicateurs associés.

La mesure 2-11 liée à la formation par la voie de l'apprentissage a soutenu 16 opérations pour un montant de 34.2 M€ de FSE, portant la programmation de la mesure à 57% des crédits prévus. Avec 7 381 participants réalisés, il est possible de confirmer que l'objectif 2018 sera atteint. L'apprentissage tel que développé à La Réunion consiste pour l'essentiel en des formations sur la base de contrats de travail en apprentissage par alternance donnant à de jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, des compétences générales, théoriques et pratiques, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

L'objectif spécifique 2.3 vise au développement de projets de création, de consolidation, de reprise, de transmission et de développement d'activités et d'emploi, notamment par les publics en difficulté ou en situation de précarité professionnelle. Il implique la création de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins des porteurs de projets et offrant des conditions favorables à la création, la consolidation, la reprise, la transmission et au développement d'entreprises par des actions ante-crédation, l'aide au montage du financement et le suivi post-crédation). Le montant FSE programmé est de 2.8 M€, soit 36% des crédits prévus. 55% des réalisations ciblées en 2023 sont déjà comptabilisées.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

Une mesure unique soutient les opérations qui contribuent à cet objectif spécifique. La mesure 2-13 qui permet un accompagnement des porteurs de projet de création de reprise et de développement d'entreprise a enregistré 17 opérations mobilisant 3 M€ de FSE. La réalisation de 3 872 participants remontée des données collectées permet de confirmer l'atteinte de l'objectif en 2018. La mesure est dynamique et portée par des opérateurs ancrés sur le territoire, travaillant en réseau et touchant un public nombreux.

L'objectif spécifique 2.4 vise le maintien en emploi des actifs susceptibles d'être menacés de chômage. Des formations prenant en compte l'expérience professionnelle du participant, des bilans de compétences permettant d'orienter dans les meilleures conditions le plan d'action. Le montant FSE programmé est de 2.1 M€, soit 20% des crédits prévus. 1% des réalisations ciblées en 2023 sont comptabilisées. Ce faible niveau de réalisation tient beaucoup à l'absence de renseignement des données relatives aux participants dans le système de collecte de données. Une intervention est en cours pour régulariser cette situation auprès des services et des bénéficiaires. On peut mettre en regard de ce chiffre la valeur prévisionnelle des opérations concernées qui élèverait le niveau de réalisation prévisionnel à 16%. Cela reste insuffisant et les mesures concernées doivent être dynamisées, en particulier la mesure 2-14 décrite ci-après.

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs et perspectives

La mesure 2-14 intitulée « *Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques* » cherche par le soutien du FSE à contribuer à améliorer les démarches d'anticipation et de meilleure gestion des mutations économiques sur les territoires, en prenant appui sur la concertation sociale et la mise en réseau des différents types d'acteurs œuvrant dans ce champ.

2 opérations sont intervenues en réponse à deux problématiques :

- outiller et accompagner les acteurs d'entreprises à développer un dialogue social intégrant les enjeux de compétitivité, de développement de l'emploi et de la santé au travail ;

- prévenir le risque d'exclusion professionnelle et, à cet effet, accompagner les entreprises à détecter de manière précoce les risques d'exclusion professionnelle en vue de réaliser des actions concrètes de maintien dans l'emploi.

Une 3ème opération a pour finalité le renforcement de la professionnalisation des salariés et la sécurisation des parcours professionnels par l'adaptation et/ou le développement des compétences des salariés les plus vulnérables face aux évolutions de leur poste de travail et des emplois dans l'entreprise.

La mesure 2-15 orientée vers la formation des actifs soutient 2 opérations d'un montant de 1.5 M€ de FSE. Le niveau de programmation comptabilisé à 24% est satisfaisant.

Axe prioritaire	3 - FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETE EN RENFORCANT LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
-----------------	---

Axe 3 : l'axe le plus en difficulté à dynamiser

22 opérations programmées mobilisent 7.5 M€ de FSE soit 7% de l'objectif financier. Sur le plan qualitatif, les opérations programmées contribuent pleinement aux objectifs fixés pour l'axe 3. Sur le plan financier, le niveau de programmation s'est amélioré en 2016. S'il reste globalement limité, il devrait connaître une amélioration significative en 2017. Sur le plan des indicateurs, les retards de programmation se répercutent naturellement sur l'atteinte des cibles. Même si une amélioration globale est prévue en 2017, l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour accroître la performance de l'axe.

L'axe 3 ne comprenant qu'un objectif spécifique vise à soutenir différents types d'interventions en faveur de l'inclusion active et de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, l'**Objectif spécifique 3.1** vise à accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion

Contribution des actions programmées à l'atteinte des objectifs

Les interventions s'attachent à agir sur les leviers d'insertion sociale, préalable indispensable à toute insertion professionnelle. Il s'agit de ramener les publics marginalisés vers les dispositifs d'accompagnement existants, tout en renouvelant les modalités de repérage et d'accompagnement habituels.

Centré sur l'accompagnement qualitatif individuel, cet axe comporte également quelques projets expérimentaux.

4 plans locaux pour l'insertion sont mis en œuvre sur les différents bassins de l'île (1 704 participants prévisionnels mobilisant 2.4 M€ de FSE) sur la mesure 3.06.

Un chantier d'insertion par la valorisation des forêts publiques mobilise 2 M€ pour une cible de 410 participants (mesure 3.05).

Sur la mesure d'accompagnement et de promotion de l'égalité des chances (3.02), deux opérations sont programmées (0.4 M€ de FSE et 224 participants). L'une d'entre elles permet la formation des personnes incarcérées. L'objectif est de renforcer leurs savoirs de base et de valoriser leurs compétences en prévision de leur sortie de prison (96 participants ciblés pour 0.4 M€ de FSE). L'autre opération vise la redynamisation sociale de 128 jeunes en difficulté et adultes demandeurs d'emploi sur les quatre microrégions de l'île.

Les deux opérations de lutte contre l'illettrisme (mesure 3.04) ont un triple objectif : améliorer le repérage, l'orientation et l'accompagnement des publics concernés (0.4 M€ de FSE).

13 opérations visent la resocialisation des publics en grande difficulté comme étape préalable à l'insertion professionnelle, notamment sur les mesures 3.08, 3.10 et 3.12.

Tout d'abord la mesure 3.08 soutient l'inclusion des publics marginalisés (1,1 M€ pour 332 participants). Certaines opérations ciblent des populations spécifiques : jeunes en grande difficulté, personnes désocialisées sortant de prison, personnes victimes de violences conjugales. Certains porteurs de projet mobilisent des outils tels que l'accès et l'accompagnement dans le logement comme étape de stabilisation préalable à l'insertion. Pour les femmes victimes de violences, l'objectif de l'accompagnement est global : mise en œuvre d'un projet de vie, engagement dans une formation, autonomisation ou amélioration de la situation de couple sur de nouvelles bases, accès à l'emploi, démarches de soins, accès au logement... L'accompagnement est pluridisciplinaire (social, judiciaire, sanitaire, pédagogique) et prend en compte les conjoints et enfants pour déjouer les mécanismes du cycle de la violence.

En second lieu les actions en direction des femmes fragilisées (migrantes, mères isolées...) sont soutenues sur la mesure 3.10 (0.4 M€ de FSE pour 284 participants prévisionnels). Le soutien aux femmes primo-arrivantes passe par un accompagnement social et familial (notamment dans les démarches liées à l'accès aux droits), l'enseignement du français et la sensibilisation à la culture réunionnaise. Cette mesure soutient également des actions de promotion de l'égalité et du respect entre les hommes et les femmes. Cela se traduit par la sensibilisation des partenaires associatifs, entreprises, agences de communication, média et grand public à travers des rencontres, réunions thématiques, séminaires.

Enfin, les deux opérations de sensibilisation soutenues sur la mesure 3.12 (0.2 M€ de FSE) visent des structures d'enseignement (collèges, lycées, université, etc.) et professionnelles (entreprises, administrations, organisations syndicales, etc.), et à travers elles leurs propres publics. L'objectif est de réduire les freins à l'insertion des femmes en renforçant la démarche intégrée d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le secteur public et au sein des entreprises réunionnaises.

Analyse financière de la programmation et perspectives

7 mesures sur 12 ont été mobilisées en 2016, soit 3 mesures de plus qu'en 2015. Malgré cette amélioration la programmation reste faible et inégale selon les mesures, certaines présentant un niveau satisfaisant quand d'autres ne sont pas encore programmées. Pour autant, la dynamique de programmation est en cours d'amélioration.

La mesure 3.05 (Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement) enregistre le taux de programmation le plus élevé avec une consommation de 50% des crédits.

4 mesures présentent un niveau de programmation se situant dans la moyenne du programme (plus de 20% des crédits prévus). Il s'agit des mesures 3.06 (PLIE), 3.08 (Accompagnement des publics en difficulté), 3.10 (Egalité entre les hommes et les femmes, conciliation de la vie professionnelle et privé et insertion des femmes éloignées de l'emploi), 3.12 (Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutte contre toute forme de discrimination).

Sur les 12 mesures de l'axe, 6 présentent un taux de programmation très faible voire nul en 2016. Les motifs de retard de programmation tiennent essentiellement aux délais de concertation entre les services concernés par la mise en œuvre de ces mesures et à leur traitement administratif. De plus certaines mesures soutiennent des actions expérimentales impliquant un délai de structuration des services pour répondre aux exigences de gestion.

Cette situation est en cours de résolution en 2017.

En effet, deux mesures décisives de l'axe 3 ont vu leur programmation démarrer en février 2017 (3.01 et 3.03). La mesure 3.03 représentant à elle seule 29% de la maquette de l'axe 3, sa programmation en conditionne la performance. Les prévisions de programmation sur la mesure 3.03 (par exemple la reconduction des marchés récurrents sur cette mesure) permettent de confirmer une amélioration prévisible en 2017.

De plus les premières programmations sur les mesures 3.07 et 3.09 (elles aussi conséquentes au plan financier) sont prévues en 2017.

Sur la mesure 3.04 (lutte contre l'illettrisme) qui présente un faible taux de programmation (3%), la reconduction annuelle des opérations programmées et la programmation à venir des premiers marchés entraîneront une nette progression sur l'axe.

Enfin, les mesures 3.09 et 3.11 présentent un caractère expérimental et sont présentées pour la première fois au cofinancement européen. Ces mesures soutiennent des actions inexistantes sur le territoire et visent à combler une carence dans l'accompagnement des publics en difficultés. Ainsi, le retard de mise en œuvre de ces mesures s'explique par :

- les délais nécessaires à la définition affinée des projets à mettre en œuvre ;
- les délais de structuration des services pour répondre aux exigences réglementaires et de gestion.

Les projets portés par la mesure 3.09 étant aujourd'hui bien définis, les premières opérations devraient être programmées en 2017. La mesure 3.11 est liée à la mesure 1.13 de l'axe 1 qui n'a pas encore été programmée. Ainsi sa programmation sera consécutive à celle de la mesure 1.13. Ces deux mesures étant expérimentales, les bilans des premières opérations permettront de gagner en visibilité sur les perspectives de programmation pour les années suivantes.

Analyse des indicateurs et perspectives

Du faible taux de programmation découle le faible taux d'avancement des indicateurs de réalisation et de résultat. En effet d'après les données disponibles 546 participants sont renseignés sur 2 974 participants prévisionnels pour les opérations programmées, soit 19%. Cela représente 3.4% de l'atteinte des cibles en

2018 sur l'axe 3 (cible 2018 de 16 533 participants). Si ces données paraissent très limitées, elles ne représentent pas la réalité des opérations en cours. En effet :

- les 565 participants renseignés dans l'outil dématérialisé "Ma Démarche FSE" ne traduisent pas encore la réalité des participations; c'est le cas sur les mesures 3.02, 3.05, 3.06, 3.08 et 3.10.

- La mesure 3.03 constitue un levier majeur de l'axe 3 puisqu'elle concentre plus d'un tiers des cibles à atteindre (cible 2023 de 24 074 participants). Cette mesure a vu sa première programmation en février 2017, de même que la mesure 3.01 elle aussi décisive pour la performance. Les prévisions de programmation en 2017 permettent de confirmer une amélioration significative et imminente.

2 effets supplémentaires concourent à la performance limitée de l'axe à ce jour :

- Certaines opérations programmées sont des aides aux structures et ne contribuent pas à l'atteinte des cibles (exemple des opérations programmées sur la mesure 3.04) ;

- Quatre mesures sur douze ont des contributions minoritaires à la priorité d'investissement (mesures expérimentales) et ne concourent donc pas de manière significative à l'atteinte des cibles (3.08, 3.10, 3.11 et 3.12).

Malgré ces éléments explicatifs et même si une amélioration est engagée sur 2017, le degré d'éloignement de la cible 2018 nécessite dès à présent une action renforcée. Ainsi, le travail de sensibilisation des services sur la nécessité de renseigner les données participants au fil de l'eau se poursuivra. De même, le travail entamé de sensibilisation et d'accompagnement des services aux enjeux de l'atteinte des cibles perdurera par le biais de tableaux de bord, notes d'alerte, réunions techniques dans le cadre du partenariat local.

Enfin, il faut souligner qu'au regard des données disponibles l'impact des opérations est positif au plan qualitatif puisque près de la moitié des 565 participants renseignés ont fait une sortie positive (314 participants engagés dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation).

Axe prioritaire	4 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES TOUT EN CONSOLIDANT LE PARTENARIAT.
-----------------	--

Il n'est pas possible de mesurer les réalisations de cet axe, aucune opération n'ayant été programmée au 31/12/2016. Cependant l'autorité de gestion du PO s'est dotée de moyens de gestion renforcés en continuant à s'inscrire dans une démarche partenariale. L'expertise technique s'est améliorée par l'effectivité de la réalisation du plan de formation et les capacités de gestion consolidées par des recrutements.

Les recrutements effectués concernent tous les aspects de gestion (animation et pilotage, audit et contrôle, gestion des indicateurs, instruction, communication, suivi des paiements ...). L'accent a été mis, pour la fonction d'audit, sur l'élaboration de la cartographie des risques, du guide de procédures ainsi que sur la

stratégie et le suivi du contrôle interne. Une ressource est mobilisée sur l'organisation du système de collecte des données et de suivi des indicateurs. Un personnel est plus particulièrement en charge de la communication. Le recours au système dématérialisé de gestion « Ma démarche FSE » a aussi mobilisé une ressource pour sa gestion. La mission instruction a été renforcée par plusieurs recrutements.

Les opérations de l'assistance technique commenceront leur programmation en 2017, les obstacles techniques ayant été progressivement levés. Ces freins proviennent tant de difficultés technologiques liées à la nécessité d'adaptation du système d'information que des procédures qui ont été arrêtées seulement à la fin de 2016.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations, est un acteur essentiel du sujet. Associée dès la conception du programme, elle a apporté sa contribution par la rédaction des fiches-actions déterminant le cadre de mise en œuvre d'opérations spécifiques à la problématique identifiée mais aussi à sa prise en compte dans l'ensemble des fiches-actions. En outre, elle participe aux Comités nationaux de suivi et peut émettre des avis et observations dans ce cadre. La dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes et celle de la non-discrimination est appréhendée à un double niveau dans le PO FSE.

Modalités visant à garantir l'intégration de la dimension du genre et de la lutte contre les discriminations.

La prise en compte systématique du principe d'égalité femmes/hommes et de non-discrimination traverse la gestion du programme notamment lors de la sélection et de la gestion locale des opérations.

La prise en compte des principes horizontaux est vérifiée à plusieurs étapes de la gestion du programme et du suivi des opérations.

Les modalités d'instruction favorisent la prise en compte de cette priorité par l'intégration de rubriques dédiées à plusieurs étapes de la piste d'audit. De ce fait, les acteurs du système (instructeurs, bénéficiaires...) sont amenés à s'interroger systématiquement sur la prise en compte de ces principes et à intégrer cette réflexion dans leurs pratiques.

Le Comité local de suivi rendant un avis consultatif sur les projets qui lui sont soumis examine aussi cette prise en compte à travers les rapports d'instruction.

Contribution du PO à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations

9 opérations aujourd'hui programmées sur l'axe 3 du PO ont pour vocation de participer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. 7 actions visent spécifiquement les femmes en grande difficulté. Le FSE soutient aussi des actions de sensibilisation à l'égalité dans les structures d'enseignement, auprès des partenaires associatifs, entreprises, agences de communication, média et grand public.

Les données disponibles pour 2016 reflètent une représentation par genre légèrement déséquilibrée avec 15 107 participantes et 17 014 participants. La participation féminine est inférieure sur l'axe 2 (6 057 femmes et 8 343 hommes). Les raisons de cette différence restent à investiguer. En revanche la représentation féminine est supérieure sur les deux autres axes du PO. La situation favorable de l'axe 3 s'explique par la mise en œuvre d'opérations dédiées aux femmes en particulier.

Sur la question de la non-discrimination, sur 32 001 participants ayant complété les informations sur le handicap, 407 sont en situation de handicap, soit 1.30 %. Si cette proportion est très faible, il ressort de l'analyse que presque toutes les mesures du PO programmées comportent quelques participants qui présentent ce profil. Ils sont donc peu nombreux mais présents sur de nombreux champs d'intervention du FSE.

Par ailleurs, sur 31 816 participants ayant complété les informations sur leur origine, 13 764 ne se sont pas prononcés (43.26%) et 908 confirment être d'origine étrangère (2.85%). La proportion est supérieure sur l'axe 3 (7.35%) qui comporte des opérations dédiées à l'inclusion sociale des personnes issues de la zone océan indien.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'ensemble des opérations du PO intègre une réflexion sur le respect du principe de développement durable et sa prise en compte est assurée dès la demande du bénéficiaire à travers un questionnaire spécifique. Elle constitue un des éléments d'analyse du projet par le service instructeur. Cette préoccupation était déjà présente dans les travaux préparatifs de mise en œuvre du PO. Ainsi, les propositions de mesures émanant des groupes de travail partenariaux, préfigurant les fiches-actions correspondant aux appels à projet, intégraient déjà cette dimension. Cette préoccupation trouve son application concrète au niveau des opérations en soutenant le renforcement des compétences humaines dans les domaines spécifiques ou en mettant directement en œuvre des actions dédiées à la gestion durable des ressources. En complément, les structures bénéficiaires elles-mêmes s'organisent en interne pour promouvoir le développement durable.

Ainsi de manière transversale sont menées de nombreuses actions de sensibilisation des participants de tous âges, dans le cadre de formations qualifiantes ou en entreprise, sur les thématiques environnementales

telles que le tri sélectif, la consommation maîtrisée des fluides mais aussi la préservation de la biodiversité réunionnaise. Plus spécifiquement, certains bénéficiaires promeuvent le développement durable appliqué à leur domaine de formation. Par exemple les formations maritimes interviennent sur la gestion des ressources et des polluants sur les navires. Dans les formations agricoles, les principes de l'agro-écologie, l'utilisation des produits agricoles dangereux et la rationalisation de la consommation d'eau sont des thématiques privilégiées.

Certains bénéficiaires mettent en place des actions inspirées du développement durable : mise en œuvre de projets éco-citoyens, chantiers d'insertion pour la conservation de la biodiversité, entretien des sentiers et des forêts publics, plantation d'espèces endémiques et indigènes ou encore avec l'implantation de toilettes sèches sur les sites touristiques, notamment isolés.

Des projets de création d'entreprise soutenus s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement durable, notamment dans le domaine de l'économie circulaire et du soutien aux micro-filières agricoles de produits locaux destinés à la vente en circuits courts. En complément, les structures d'accompagnement aux créateurs d'activité vérifient que ces derniers intègrent le respect des normes environnementales au moment du montage de dossier de présentation du projet et tout au long de l'accompagnement.

Sur le plan de l'organisation interne des structures bénéficiaires, des opérateurs organisent des sessions de sensibilisation de leurs salariés à l'impact environnemental des activités menées dans le cadre des opérations cofinancées. Mais surtout, l'action des bénéficiaires est positive au niveau de la gestion économique de leurs moyens de fonctionnement et ressources bureautiques. Ils mettent en place des stratégies d'économie de papier et d'énergie (extinction des postes informatiques après utilisation, priorité à l'aération naturelle des bureaux), numérisation des documents pour l'archivage, utilisation de systèmes dématérialisés pour la gestion des opérations.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Total	0,00	0,00%

Le soutien du fonds aux objectifs d'atténuation du changement climatique est, de par la nature même de ses interventions, principalement du soutien aux personnes, nécessairement limité. Seules quelques opérations ponctuelles pourraient éventuellement à l'avenir relever d'un thème secondaire du FSE orienté pour la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources. Cette préoccupation traverse cependant l'ensemble de la gestion du programme et la description de chaque projet sélectionné doit identifier de quelle manière cette problématique est prise en compte à travers un questionnaire spécifique.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Depuis l'approbation du PO FSE, les partenaires ont été impliqués dans l'élaboration et la validation des fiches actions, étape préalable à la mise en œuvre du programme, ainsi que dans sa mise en œuvre et son suivi, conformément au code de conduite européen sur le partenariat adopté le 7 janvier 2014.

Implication du partenariat dans l'élaboration et la validation des fiches actions

L'élaboration et le processus de validation des fiches actions intégrant les critères de sélection ont fait l'objet d'une large concertation, à plusieurs niveaux :

- La concertation avec le partenariat local – Etat, Région et Département – sur le plan de la gouvernance commune et de leur contribution au titre des contreparties nationales, s'est déroulée de janvier à mars 2015, sous forme de groupes de travail entre les services contributeurs des 3 partenaires et des avis du Comité local de suivi.
- La concertation avec le conseil consultatif, CESER, s'est déroulée en avril 2015, sous la forme de réunions de présentation des fiches actions par l'autorité de gestion.
- Enfin, les critères de sélection des opérations ont été présentés et validés par le premier comité de suivi du programme, le 30 avril 2015.

Implication du partenariat dans la mise en œuvre du programme

Le partenariat local - Etat Région et Département - est impliqué dans la mise en œuvre du programme à travers sa participation au Comité local de suivi, chargé d'émettre un avis sur les projets soumis au cofinancement de l'UE, avant sélection par les instances de l'autorité de gestion. Ce Comité s'est réuni à 8 reprises en 2015 et à 11 reprises en 2016, au rythme moyen d'une réunion par mois.

Par ailleurs, des points particuliers de mise en œuvre et de gouvernance sont décidés lors de comités de pilotage réunissant le partenariat local - Etat, Région et Département -, organisés selon les besoins.

La construction du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle et du guide de procédures a aussi associé l'ensemble des partenaires à de nombreux travaux visant à apporter la meilleure sécurisation de la gestion du programme au regard des obligations nationales et communautaires. Cette participation a voulu prendre en compte les particularités du programme territorial unique et associant notamment un organisme intermédiaire bénéficiaire d'une subvention globale.

Implication du partenariat dans le suivi du programme

Les représentants des autorités régionales, locales et urbaines, les partenaires économiques et sociaux et

les représentants de la société civile sont impliqués dans le suivi du programme à travers leur participation au Comité National de Suivi plurifonds. Ce comité s'est réuni à trois reprises depuis l'adoption du programme :

- 30 avril 2015 : validation du règlement intérieur et des critères de sélection des opérations des PO FEDER et FSE,

- 7 octobre 2015 : validation des critères de sélection des opérations et de la stratégie de communication du PDRR, approbation des plans d'évaluation des PO FEDER et FSE

- 25 avril 2016 : information sur l'avancement des programmes, approbation des rapports annuels de mise en œuvre 2015 des PO FEDER et FSE.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation du PO FSE Réunion 2014-2020 a été adopté par le Comité National de Suivi en octobre 2015 soit moins d'un an suivant l'approbation du PO (approbation en décembre 2014). Toutefois, la Commission ayant formulé des observations sur ce plan d'évaluation, une version complétée du plan sera présentée au prochain Comité national de suivi.

Comme indiqué au point 4 de ce rapport annuel, le calendrier du plan d'évaluation prévoit le lancement des premiers travaux en 2017.

Le système global de collecte, de suivi et de traitement des données relatives aux participants et des indicateurs a été défini et se trouve maintenant validé par les partenaires à travers le guide de procédures du programme. Les modalités de collecte et l'organisation de la vérification de ces données et indicateurs ont été décrites et puis diffusées aux services instructeurs.

De plus, des tableaux de bord de suivi des indicateurs prévisionnels et réalisés ont été construits et permettent d'alerter de manière régulière les services sur l'état de la collecte des données sur le plan de la complétude et de la cohérence dans l'outil dématérialisé "Ma Démarche FSE". Cette organisation a été mise en place dans l'attente de la livraison de l'outil décisionnel de "Ma Démarche FSE", qui devrait offrir la possibilité d'exploiter la base de données renseignées par les bénéficiaires à des fins de pilotage du programme.

Ainsi, la mise en place de ce système en 2016 permettra une amélioration durable de la base de données renseignées, tant sur le plan du volume de données que sur celui de la qualité des données. Elle rend possible de ce fait l'exploitation des données et la mise en œuvre d'évaluations.

Sur cette base, les premiers travaux d'évaluation se traduiront par :

- le lancement d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO focalisée notamment sur l'atteinte des cibles du cadre de performance. Cette évaluation sera menée par axe et devra couvrir tous les objectifs spécifiques du PO.
- éventuellement le lancement d'une ou plusieurs évaluations thématiques. Une réflexion sera menée avec les services instructeurs et les partenaires pour déterminer, si cela est pertinent, la/les thématiques pouvant faire l'objet d'une évaluation en 2017. Cette évaluation devra mesurer la contribution des actions concernées aux objectifs de la Stratégie Europe 2020. L'état d'avancement de la programmation et les contraintes techniques de disponibilité des données seront prises en compte dans la sélection thématique.

Les cahiers des charges des évaluations retenues seront présentés au Comité Régional d'Evaluation et un Comité de pilotage sera constitué par évaluation pour assurer le suivi de la mise en œuvre des travaux.

Afin d'intervenir en synergie avec les autres démarches d'évaluation, l'autorité de gestion veillera à

articuler ses travaux avec les études et évaluations menées localement sur les autres fonds structurels, et prendra en compte celles conduites par la DGEFP.

Dans le respect des principes de diffusion et de communication, les évaluations achevées seront transmises à la Commission et les résultats présentés au Comité Régional d'Evaluation puis au Comité National de Suivi.

L'autorité de gestion intégrera les recommandations des évaluations dans le pilotage du programme à travers la capitalisation/diffusion des bonnes pratiques identifiées, mais aussi par la mise en place de mesures adaptées face aux difficultés qui pourraient être identifiées par l'évaluation. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours permettront à l'autorité de gestion d'orienter ses priorités de gestion du programme et sensibiliser, si nécessaire, les acteurs du système afin d'optimiser l'atteinte des cibles du cadre de performance.

Enfin, la qualité des travaux d'évaluation sera évaluée par un comité d'experts issus du Comité Régional d'Evaluation et de l'autorité de gestion sur la base de la grille d'analyse type annexée au plan d'évaluation.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Modalités de mise en œuvre de la stratégie de communication du programme opérationnel européen FSE Réunion 2014-2020.

1.1 Suivi et révision de la stratégie

Le plan de communication, validé lors du CNS du 7 octobre 2015, a été complété suite aux recommandations de la Commission européenne. Afin d'assurer une meilleure lisibilité, le budget de communication a été ventilé annuellement et les fiches actions ont été détaillées. Une mise en cohérence avec la stratégie de communication du programme opérationnel national FSE 2014-2020 est effectuée par la reprise et l'adaptation au plan local des outils produits par la DGEFP. Le cadre général de la stratégie de communication révisée sera validé en séance plénière du prochain CNS.

1.2 Les objectifs visés par la stratégie de communication du POE FSE Réunion 2014-2020

Quatre objectifs généraux :

- Accroître la notoriété de l'Union Européenne,
- Informer et communiquer sur l'accompagnement de l'Union Européenne dans le développement

de la Réunion grâce à ses soutiens au titre du Fonds social européen,

- Faciliter l'accès aux aides du Fonds social européen et assurer la transparence des actions.
- Evaluer les actions mises en place.

qui s'articulent autour de trois thématiques :

- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie,
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre,
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Pour quatre objectifs opérationnels :

1. Informer sur les objectifs et les possibilités de financement du programme opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion
2. Diffuser les informations sur les opérations, les résultats et les pratiques les plus innovantes du programme opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion
3. Mettre en valeur « l'action de l'Europe en faveur de l'emploi »
4. Contribuer au respect des règles de publicité

L'autorité de gestion s'est d'ores et déjà engagée dans un plan d'information, de communication et d'accompagnement des porteurs de projet leur permettant de mieux comprendre les fiches actions, les exigences réglementaires, au titre desquelles figurent les obligations de communication relevant des bénéficiaires, les pièces à fournir ou à conserver. Cela notamment à travers une communication claire disponible dès l'accès dématérialisé via le site « mademarchefse.fr »

En complément, l'autorité de gestion continue à s'appuyer sur le site internet unique plurifonds dédié aux

programmes européens à La Réunion: www.reunioneurope.org.

En effet ce portail d'information a fait l'objet d'une véritable appropriation par l'ensemble des trois cibles identifiées lors de la précédente période 2007-2013, une refonte complète de ce site internet étant prévue en 2017.

1.3 Organisation administrative dédiée à l'information et la communication

En 2016, conformément au Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC), le déploiement de la stratégie de communication du programme FSE Réunion est placé sous l'autorité du chef de service FSE de la DIECCTE. En pratique, la mission animation et pilotage de l'autorité de gestion est en charge de la coordination et de la mise en œuvre des actions prévues dans le plan annuel de communication.

Cette mission est composée d'un chargé de mission « communication » financé dans le cadre de l'Assistance Technique du programme opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion et intégré au réseau de l'Union européenne (INFORM network) et du réseau national des communicants sur les fonds européens. Le chargé de mission travaille en liaison avec les prestataires et l'ensemble des parties prenantes, directement ou indirectement impliqués. Ce choix est dicté par le souhait d'être en parfaite cohérence avec la stratégie de communication du PO FSE national.

Le plan de communication du programme couvrant un spectre extrêmement large de nature de prestations et de catégories de prestataires, l'autorité de gestion a choisi de s'appuyer sur l'expertise technique d'un prestataire conseil en marchés publics en mesure d'accompagner le pouvoir adjudicateur dans le choix des procédures de mise en concurrence et la forme de marché la plus adaptée pour une gestion efficace et efficiente du programme.

En décembre 2016, L'autorité de gestion a ainsi lancé une consultation concernant une Assistance administrative, juridique et technique dans la consolidation du processus d'écriture de l'ensemble des pièces relatives aux achats publics de prestation de communication du programme opérationnel FSE Réunion 2014-2020. Le démarrage opérationnel de ce marché est prévu au deuxième trimestre 2017.

Valeur ajoutée d'un prestataire conseil en marchés public :

- L'expertise d'un cabinet dédié à la fonction achats dans le secteur public
- Une connaissance fine de nombreuses familles d'achats
- Capacité à mobiliser des expertises sectorielles (communication)

- Sécurisation des procédures de passation de marchés et risques de contentieux limités
- Permettre d'assurer une qualité de service et répondre aux exigences de l'UE
- Optimisation des achats

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, celui-ci sera affiné lors du démarrage du plan d'action avec l'agence de communication, ce tableau sera régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

Les actions développées sont précisées ci-après :

1 – Événementiels

Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS. CNS du 25 avril 2016 (Réalisation d'un dossier de presse, organisation de visites de terrain plurifonds).

2- Site Internet

- Mise en ligne des principaux documents notamment les fiches actions.
- Refonte du site internet www.reunioneurope.org en cours de réalisation.

3- Outils destinés aux partenaires et relais

- Guide des procédures à destination des acteurs du système de gestion (OI - SI)
- Réalisation d'un guide des procédures en collaboration avec le partenariat local, diffusion novembre 2016, présentation prévue lors d'une réunion d'information des services le 11/04 2017.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Sans objet

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Le programme a permis la sélection de 3 projets en faveur des organismes collecteurs paritaires agréés chargés de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Ces projets ont mobilisé 1.799 M€ de FSE. Cette mobilisation s'inscrit dans la trajectoire de programmation prévue.

Dans le cadre d'une approche sectorielle, un des 3 projets vise l'accompagnement des enjeux des changements technologiques majeurs qui se profilent, comme les choix d'évolution des organisations du travail et des modes de productions qui leur sont associés. Il a pour finalité le renforcement de la professionnalisation des salariés et la sécurisation des parcours professionnels par l'adaptation et/ou le développement des compétences des salariés les plus vulnérables face aux évolutions de leur poste de travail et des emplois dans l'entreprise.

Un deuxième projet pour la mise en œuvre d'actions de formation et/ou de parcours de formation diplômants vise à :

- dynamiser le développement des compétences en apportant une réponse concrète aux besoins ponctuels de formation dans les entreprises par la mise à disposition d'actions de formation transversales, de courtes durées ;
- améliorer la capacité d'innovation des entreprises réunionnaises en facilitant l'accès à des formations diplômantes de haut niveau pour l'encadrement supérieur et les dirigeants d'entreprises ;
- anticiper les évolutions de la compétition internationale sur ses aspects immatériels (image, normes, lobbying, données...) en accompagnant les chefs d'entreprise à adopter une démarche d'intelligence économique ;
- optimiser les performances du territoire en soutenant les besoins de formation exprimés par les branches professionnelles adhérentes porteuses d'emplois.

Le 3ème projet soutenu à travers le dispositif « *Congé Individuel de Formation* » s'adresse notamment aux salariés exerçant dans des secteurs fragilisés sur le plan économique, leur permettant d'anticiper sur l'évolution de leurs compétences afin de maintenir leur niveau d'employabilité sur le marché du travail. Les demandes financées en priorité sont celles visant une reconversion professionnelle totale externe ou interne à l'entreprise ou une augmentation des qualifications et des compétences, en veillant toutefois que le projet soit sans lien avec le plan de formation de l'entreprise et conserve bien le caractère d'exercice d'un droit individuel.

--

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Sans objet

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

La contribution des opérations à l'innovation sociale est visible à travers 5 types d'intervention qui, pour répondre à un besoin social peu ou mal satisfait, développent tantôt de nouvelles formes de collaboration entre acteurs, de nouveaux modes d'apprentissage recourant aux nouvelles technologies, de nouvelles activités économiques à finalité sociale, ou encore des modalités expérimentales d'accompagnement des publics. Ces interventions comportent une importante dynamique partenariale et nécessitent une implication accrue de l'ensemble des acteurs.

L'identification de ces interventions s'inspire des travaux de la Commission européenne ("Guide to social innovation"-2013) et de l'AVISE/Association des Régions de France ("Les actions de soutien à l'innovation sociale en Région"-2015).

Un soutien à la maîtrise de l'anglais au service du tourisme local et de l'ouverture à l'international des entreprises et des personnes. En réponse à ce besoin, le projet Plan Anglais développe des outils d'apprentissage expérimentaux, gratuits et dématérialisés (E-learning) pour les citoyens et les entreprises.

Un développement d'activités économiques innovantes dans le domaine de l'économie sociale. Des entreprises émergentes, développent des activités économiques innovantes ayant une utilité sociale dans le domaine du développement durable notamment (promotion de l'économie circulaire, soutien aux micro-filières agricoles de produits locaux destinés à la vente en circuits courts). Une coopérative d'activité et d'emploi prévoit de former certains porteurs de projets à l'accès au sociétariat. Cette démarche a pour finalité de renforcer l'intégration des porteurs de projet dans le fonctionnement même de la coopérative.

Une action de mise en synergie partenariale originale au service de l'égalité des chances en matière d'information et d'orientation. Le FSE soutient ainsi le projet de Cité des métiers, ouvert aux publics en recherche d'information et d'accompagnement vers l'insertion. L'opération soutient l'égalité des chances en faisant converger les efforts d'une trentaine de partenaires en vue de rendre plus lisibles les aides, les dispositifs, les formations et les opportunités professionnelles. Cette opération met en synergie les acteurs de l'orientation, de l'emploi, de la formation, de la reconversion professionnelle, de la création d'entreprise et de la mobilité.

Une action répondant aux besoins d'une niche économique à travers la formation aux métiers de l'image. Le soutien du FSE permet de valoriser une filière d'excellence en matière d'innovation. Ce soutien permet de faire émerger des talents qui pourront apporter une valeur ajoutée à cette industrie naissante sur l'île. Le projet s'inscrit dans une démarche de rénovation de l'offre de formation. En effet la filière « information et communication », connaît un important développement à la Réunion notamment sur le marché de la publicité « cross-média » (principe de mise en réseau des médias).

Une action de promotion de l'innovation sociale dans les pratiques organisationnelles et managériales des entreprises.

Par l'accompagnement des entreprises et des salariés, l'opération promeut l'innovation sociale en assurant le transfert de méthodologie et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'organisation du travail, de gestion des compétences, de santé au travail, de dialogue social. Un plan concret d'accompagnement des seniors découle de cette démarche.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

L'intervention du FSE sur les zones géographiques les plus touchées par la pauvreté doit s'observer à l'aune des spécificités de l'île. Au regard des critères nationaux de la politique de la ville, l'ensemble de l'île pourrait être classé parmi les quartiers prioritaires. La zone littorale et les mi-pentes concentrent 80% de la population de l'île. Les infrastructures d'éducation et de formation sont pour la plupart localisées sur cet espace et accessibles à la majorité des populations concernées. Outre l'ensemble des interventions du PO, on peut mentionner plus spécifiquement :

L'opération « Atelier d'apprentissage en autonomie » qui a concerné les quatre micro-régions de l'île pour un effectif prévisionnel global de 2 000 participants mobilisant 1.040 M€ de FSE. Des prestations dispensées sur plusieurs sites contribuent à une meilleure accessibilité au dispositif. Sur la base d'une pédagogie personnalisée, à travers de formations de courte durée le dispositif s'inscrit dans le cadre de référence européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, annexé à la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Les compétences clés sont définies comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes appropriées au contexte ; elles sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnel, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Des opérations ciblées se déroulent en milieu rural. Ainsi, les Maisons Familiales et Rurales conduisent une mission de formation et d'éducation auprès de jeunes de ces zones. Les actions de formation professionnelle se conforment aux dispositions prises par le Ministère de l'Agriculture. Les cursus proposés s'inscrivent dans les priorités transversales du FSE dans la mesure où ils visent à donner les moyens aux futurs acteurs économiques de s'adapter aux évolutions attendues, leur donner niveau, ouverture, compétences et adaptabilité, leur permettant de favoriser la prise d'initiatives et favorisant l'insertion des hommes et des femmes formés par une mise en adéquation avec les besoins des entreprises agricoles et de l'économie locale. Ces opérations ont mobilisé 1.330 M€ de FSE au bénéfice de 1 455 participants.

Un chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement réalise dans les forêts publiques de la Réunion une mission d'intérêt général locale en faveur de l'insertion sociale. Par ailleurs les travaux réalisés contribuent à la valorisation de ces forêts. Ils permettent d'accroître et d'améliorer l'offre d'accueil pour les visiteurs. Ils participent aussi au maintien de la biodiversité et à la protection des espaces.

Il est important de souligner que les interventions du FSE dans les zones rurales seront complétées par celles du FEADER dans le cadre du programme LEADER tel que prévu au programme. Sont projetées des opérations de mise en œuvre des stratégies de développement local proposant un panel d'interventions variées tels que des formations transdisciplinaires de haut niveau, combinant enseignements théoriques et recherche/action, l'hébergement d'activités, des ateliers chantiers insertion, des actions de mise en valeur de gisements d'activités en milieu rural, des ateliers participatif et pédagogique impliquant les habitants des Hauts.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cette partie sera complétée dans le RAMO 2019.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

En raison des enjeux liés à l'examen du cadre de performance l'Autorité de gestion a mis en place un suivi attentif des indicateurs qui le compose. Après presque deux années de programmation, les cibles de l'axe 1 et 2 paraissent en bonne voie de réalisation tandis que celles de l'axe 3 sont les plus en retard. Ainsi les cibles sont respectivement à 43%, 13% et 1% de la cible 2023. Ces chiffres cachent de nombreux contrastes entre les différentes priorités d'investissement et surtout entre les mesures. Une analyse plus fine de la situation a été apportée dans les parties précédentes pour déterminer le potentiel et la capacité de chaque axe à réaliser sa cible aux échéances.

L'axe 1 est celui qui connaît le démarrage le plus remarquable puisque les valeurs intermédiaires 2018 seront vraisemblablement atteintes. Les deux cibles qui se rapportent aux priorités d'investissement 10.1 et 10.2 concourent à la bonne situation de cet axe.

L'axe 2 progresse également favorablement bien que dans une moindre mesure que sur l'axe 1. Des disparités apparaissent lorsqu'on compare les réalisations des priorités d'investissement. La 8.1 et 8.4 ont des niveaux de programmations plutôt faibles avec respectivement 3% et 1% de la valeur cible 2023. La 8.2 et 8.3 ont atteint 36% et 55% de la valeur cible 2023.

L'axe 3 est plus en retard avec seulement 3% de la valeur intermédiaire et 1% de la valeur cible 2023 réalisée.

Plusieurs types de problèmes entravent provisoirement l'atteinte des cibles du cadre de performance.

- Tout d'abord, pour plusieurs opérations les données participant n'ont pas encore été renseignées dans l'outil de collecte de données, minorant ainsi les réalisations. Cela signifie qu'au 31 décembre 2016, des participants effectifs n'apparaissaient pas dans l'extraction effectuée dans le système d'exploitation des données (opérations des mesures: 2.02/2.14/3.02/3.04/3.05).

- Des mesures décisives pour le cadre de performance viennent de voir comptabiliser en début d'année 2017 leurs premières opérations (mesures 1.04/2.01/2.07/2.13/2.15/3.01/3.03). Cet apport permettra de soutenir les priorités d'investissement encore défailtantes. D'autres devraient prochainement être soumises au Comité et ainsi accentuer cette tendance.

- A noter également que certaines opérations sont catégorisées en tant qu'aide aux projets des structures (opérations particulières d'études, d'ingénierie etc ...). A ce titre elles ne comptabilisent pas de participants et ne contribuent pas à l'atteinte des cibles (certaines opérations des mesures 1.07/2.13/2.14/3.04).

-Plusieurs mesures ont fait l'objet d'une redéfinition de leur fiche action. Des discussions avec les services instructeurs ont permis la validation des dernières fiches actions annonçant l'engagement de ces mesures (mesures: 1.13/3.09/3.11).

-Enfin, parmi les difficultés qui entravent la progression de l'atteinte des cibles, il faut évoquer les erreurs de saisie effectuées dans l'outil dématérialisé par les porteurs de projets. En effet, l'exploitation de la liste complète des participants renseignées a révélée l'existence d'erreurs (doublons, données aberrantes ...). Afin de garantir la qualité et la fiabilité des données, plusieurs participants ont ainsi été systématiquement écartés. Il conviendra au porteur de projet de procéder aux corrections en apportant les corrections nécessaires. Les participants concernés pourront ainsi être réintégrés ultérieurement à la liste globale et contribuer aux cibles.

Considérant tous ces éléments de contexte, les perspectives liées au cadre de performance ne semblent pas compromises. L'intensification progressive de la programmation, planifiée d'ailleurs à la conception du PO, permettra d'accentuer les tendances afin d'atteindre les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles finales. Un examen global de la situation courant 2017, une fois le rattrapage de programmation de l'année 2016 achevé déterminera si des inflexions du programme doivent être recherchées.

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------